

# MAPRIMERÉNOV' RÉNOVATION D'AMPLEUR

## Les conditions et spécificités de l'aide

- Accompagnement obligatoire par un **Mon Accompagnateur Rénov'** (MAR)
- **2 gestes d'isolation minimum parmi** : isolation murs, toiture, plancher bas, fenêtres
- 2 sauts de classes
- 25% de la surface isolée minimum
- Respect de **résistance thermique minimale**

## DÉCARBONATION ET CONFORT D'ÉTÉ :

- Impossibilité de conserver un système de chauffage **majoritairement** alimenté au fioul et d'intégrer dans le projet un chauffage **principalement** alimenté au gaz.
- Prise en compte du confort d'été (brasseurs d'air, protection solaire des parois).

**Un rendez-vous personnalisé avec un conseiller France Rénov' est désormais obligatoire avant le dépôt de la demande d'aide.**

## RÉSISTANCES THERMIQUES MINIMUM

- Plancher des combles perdus : 7 m<sup>2</sup>.K/W
- Toiture-terrasse : 6,5 m<sup>2</sup>.K/W
- Rampants / toitures en pente : 6 m<sup>2</sup>.K/W
- Mur par l'extérieur : 4,4 m<sup>2</sup>.K/W
- Mur par l'intérieur : 3,7 m<sup>2</sup>.K/W
- Plancher bas : 3 m<sup>2</sup>.K/W

Nombre De personnes composant le ménage	Ménages aux revenus très modestes (bleu)	Ménages aux revenus modestes (jaune)	Ménages aux revenus intermédiaires (violet)	Ménages aux revenus supérieurs (rose)
1	17 363 €	22 259 €	31 185 €	supérieur à 31 185 €
2	25 393 €	32 553 €	45 842 €	supérieur à 45 842 €
3	30 540 €	39 148 €	55 196 €	supérieur à 55 196 €
4	35 676 €	45 735 €	64 550€	supérieur à 64 550€
5	40 835 €	52 348 €	73 907 €	supérieur à 73 907 €
Par personne supplémentaires	+ 5 151 €	+ 6 598 €	+ 9 357	+ 9 357 €

Aide calculée en % du montant HT des travaux.

### CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ :

- Gain de 2 sauts de classe minimum attesté par un audit énergétique
- Pour G, F et E : 2 étapes dans un délai max de 5 ans

	Plafond des dépenses éligibles	TMO	MO	INT	SUP
2 sauts de classe	30 000€ (HT)	80 % (HT)	60% (HT)	45 % (HT)	10 % (HT)
3 sauts de classe ou +	40 000€ (HT)				
Écrêtement (TTC)		100 %	90 %	80 %	50 %
		Du montant TTC des travaux dans le respect du plafond des dépenses éligibles			

Les ménages aux revenus modeste et très modeste peuvent demander une avance de 30% de la prime accordée

# MAPRIMERÉNOV' RÉNOVATION D'AMPLEUR

Prise en charge de l'accompagnement

Aide calculée en % en fonction des revenus du ménage

## LA PRESTATION COMPREND :

- la 1ère visite sur site,
- la réalisation d'un audit énergétique,
- l'aide à l'élaboration du projet de travaux et du plan de financement,
- le suivi de la réalisation des travaux,
- la 2ème visite sur site, post-travaux.

Pour plus d'informations sur le rôle du MAR' et les prestations qu'il assure, consultez le [vademecum Mon Accompagnateur Rénov'](#) :



	Plafond des dépenses éligibles	TMO	MO	INT	SUP
Mon Accompagnateur Rénov'	2 000€ TTC	100 %	80 %	40 %	20 %

## Suivi par le service public

### Maisons individuelles, appartements et copropriétés : Espace Conseil France Rénov'

- Diagnostic initial du logement et aide à la priorisation des travaux
- Mise en relation avec des professionnels qualifiés
- Avis neutre sur devis
- Aide à la mobilisation des aides financières

*Gratuit*



## Accompagnement privé

### Maison individuelle et appartement : Mon Accompagnateur Rénov'

- **Obligatoire** pour MaPrimeRénov' parcours accompagné
- Facultatif pour MaPrimeRénov' (forfaitaire)

*Payant*



### Copropriété : Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO)

- **Obligatoire** pour MaPrimeRénov' Copropriété

*Payant*